



Déclaration liminaire

Mouvement local d'affectation des contrôleurs filière gestion publique et filière fiscale

Madame la Présidente,

Les dernières élections ont démontré s'il en était besoin que les Français dans leur grande majorité rejettent la politique d'austérité que leur impose le gouvernement. Sous la houlette du Président de la République, le 1er ministre a clairement annoncé la couleur : il entend mettre les fonctionnaires, les salariés actifs, les privés d'emploi et les retraités de notre pays au pain sec et à l'eau afin de toujours mieux répondre aux attentes du MEDEF et des actionnaires.

A travers cette politique, ce sont les services publics qui privilégient la réponse aux besoins de la population qui sont dans la ligne de mire. Le patronat qui n'a jamais admis que des activités humaines échappent à la logique du profit privé s'en frotte les mains. Cette politique vise soi-disant à réduire le déficit public, mais elle ne fait qu'affaiblir la puissance publique, accroître la paupérisation, déclasser les classes moyennes pour le seul profit du grand capital et de ses défenseurs.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPL : le mouvement général et de première affectation de la catégorie B fait ressortir un déficit de 1 543 agents au niveau national.

Cette situation est la plus catastrophique de ces dernières années à la DGFIP.

Les agents de tous grades subissent au quotidien les conséquences de ces choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir leurs missions.

De fait, en rendant pérennes ces vacances d'emplois, il s'agit bien de suppressions masquées qui se cumulent aux milliers de suppressions subies par les agents de la DGFIP ces dernières années.

Comment faire fonctionner les services dans ces conditions : sous-effectif en catégorie C, sous-effectif en catégorie B. Comment faire fonctionner les services avec plus de 30 000 suppressions d'emplois depuis 10 ans ?

Cette année encore la DGFIP a bloqué de nombreuses mutations de contrôleurs au mépris des règles de gestion et de la vie professionnelle et/ou personnelle des agents.

Cette année encore ce sont les agents qui supportent la pénurie des effectifs. Ainsi pour la CAPN des contrôleurs, la Direction Générale n'a pas voulu muter l'ensemble des collègues qui auraient dû avoir une mutation ! Heureusement, des demandes supplémentaires ont pu être satisfaites entre le projet et le mouvement définitif sous la pression des agents, au travers d'une pétition, et sous la pression des élus en CAPN.

L'ensemble des représentants en CAPN a rappelé que le droit à mutation est un droit fondamental et constate que la direction générale ne respecte pas les règles de gestion qu'elle a elle-même élaborées.

Au vu des conditions actuelles, nous exigeons:

- **le recrutement immédiat de la totalité des listes complémentaires des concours interne et externe B et C.**
- **l'anticipation des vacances d'emplois par une augmentation significative du volume de recrutement des concours B et C.**
- **la création de postes à hauteur des besoins des services.**
- **l'arrêt des suppressions d'emplois.**
- **que toutes les vacances d'emplois soient pourvues dès lors qu'il existe des demandes.**

Nous souhaitons faire une remarque sur les nouvelles règles en matière de suppressions d'emplois. A compter du 1er septembre 2014, en cas de suppression, il n'y a plus lieu d'identifier l'agent le moins ancien du service. Aucun agent n'est donc tenu d'émettre de fiche de vœu au niveau local.

L'agent restant sur place (quels que soient son grade et sa filière), la Direction sera peut-être amenée à ré-équilibrer le niveau de l'emploi par une compensation en emploi C ou B selon ses disponibilités.

Autre conséquence, à terme, le droit à mutation pourrait être limité sur un site ou un service du fait d'un surnombre global d'agents.

Ainsi une mesure favorable aux agents dont le poste est supprimé (l'ancien système était anxiogène) et qui avaient une garantie de maintien sur la résidence, pourrait devenir bloquante à terme. La Direction ne pourra compter que sur les départs en retraite, les mutations ou les promotions pour résorber ces « surnombres ».

A ce titre, nous voulons savoir si la direction a gelé des postes en prévision des futures suppressions d'emploi et/ou en fonction de surnombres déjà existant sur des résidences ou des postes ? Si oui lesquels ?

Suite à ces CAP locales (C, B et A), nous avons de grandes inquiétudes quant au fonctionnement de certains services et postes.

A titre d'exemple, le SIE de Pontivy affiche un déficit d'agents. Comment un service, pointé du doigt par le directeur, peut-il s'en sortir en étant privé de moyens, en n'ayant même pas le nombre d'agents suffisant?

Alors que la lutte contre la fraude fiscale serait une priorité du gouvernement, la BCR se retrouve avec 2 postes B vacants.

Que dire de la filière Gestion publique, avec de trop nombreux détachements dans ce mouvement et qui affiche des vacances d'emploi dans énormément de postes ! Ces vacances s'ajoutent à celles de la catégorie C et les « tensions » dans la catégorie A. Comment des postes comptables peuvent-ils fonctionner avec 20 % de vacances d'emploi ?

Concernant l'examen du mouvement local de catégorie B, nous interviendrons au cours de la séance.